



Syndicat UNDPIP CFE-CGC
15-17 rue Beccaria, 75012 Paris
undpip.cfe.cgc@gmail.com
<https://undpip.wordpress.com>

Rencontre de l'UNDPIP avec l'Inspection générale de la justice (IGJ) concernant la mission interministérielle d'évaluation de la mise en œuvre des mesures pénitentiaires du plan national de prévention de la radicalisation et la mise en œuvre de procédures destinées à détecter la radicalisation des DCSR

L'UNDPIP est intervenue, le 04/04/2023, dans le cadre d'une rencontre avec l'Inspection générale de la justice concernant la mission interministérielle d'évaluation de la mise en œuvre des mesures pénitentiaires du plan national de prévention de la radicalisation et la mise en œuvre de procédures destinées à détecter la radicalisation des DCSR.

Cet échange a été l'occasion pour l'UNDPIP de porter le focus sur la question de la prise en charge par le SPIP, et plus largement par l'administration pénitentiaire, des personnes suivies dans le cadre de la lutte contre la radicalisation violente.

Cette table ronde a également permis de questionner la place du SPIP au sein de la politique du renseignement pénitentiaire.

À cet égard, nous axons notre propos sur trois axes qui doivent attirer la vigilance des politiques publiques en matière de prévention de la récidive :

- ⇒ **La question de la prise en charge du public en milieu ouvert**
- ⇒ **La question des moyens alloués à cette mission**
- ⇒ **Les préconisations au regard des retours du terrain**

■ La question de la prise en charge du public en milieu ouvert

En 2023, nous ne pouvons que constater la forte évolution de l'administration pénitentiaire sur la question de l'évaluation de la radicalisation violente, ainsi que la réelle montée en compétence des agents la composant.

La dernière note DAP du 31/01/2022 est venue poser un cadre exhaustif en milieu fermé. Il faut souligner que l'implantation de cette doctrine fait suite à de nombreuses notes de la DAP sur les processus concernant le repérage, l'évaluation et la prise en charge des personnes incarcérées au sein des établissements pénitentiaires.

Le milieu ouvert est aujourd'hui en carence et en attente d'une doctrine équivalente. Ceci est d'autant plus dommageable que nous arrivons sur une période d'augmentation des prises en charge en milieu ouvert, notamment du public « TIS ». À ce titre, nous regrettons les réelles disparités dans les capacités de prise en charge sur le territoire en milieu ouvert sur cette question pourtant fondamentale.

* Concernant la doctrine nationale des binômes de soutien MLRV et des CPIP référents radicalisation :

Nous déplorons le vieillissement et la non-réactualisation des doctrines nationales concernant l'intervention des binômes de soutien en milieu ouvert.

Lors de nos entretiens préparatoires à la rencontre, il nous est indiqué qu'un projet de rassemblement à l'ENAP a pu être évoqué pour les binômes de soutien afin de réaliser un référentiel des pratiques professionnelles. Ce projet nous semble particulièrement pertinent. En effet, les disparités régionales demeurent fortes.

Une doctrine nationale sur le rôle des CPIP référents radicalisation serait également opportune, notamment pour que ceux-ci trouvent leur place et un sens à leur référence aux côtés du binôme de soutien, du potentiel médiateur du fait religieux et de la MILRV, au sein d'un service.

➔ L'UNDPPIP souligne la nécessité de définir des doctrines nationales respectives propres aux binômes de soutien MILRV en milieu ouvert et des CPIP référents radicalisation en SPIP afin de sécuriser les missions et interventions de chacun et de les rendre complémentaires.

* Concernant le public radicalisé en milieu ouvert :

Nous soulignons qu'à ce jour, peu de propositions sur les prises en charges possibles sont envisagées en milieu ouvert. Cette sous dotation du milieu ouvert est regrettable.

En effet, le focus a été principalement mis sur le déploiement du programme PAIRS, délégué à l'associatif ; or, il n'est pas déployé dans toutes les DISP. Malgré de bonnes relations avec les intervenants, le bilan de PAIRS est mitigé sur certaines DISP, notamment sur le volet financier.

Les MILRV et les SPIP participent aux réunions mensuelles de cadrage des axes de travail et d'évaluation du suivi réalisé au sein du dispositif PAIRS. Le rôle de coordination et de pilotage de l'administration pénitentiaire est, à notre sens, fondamental et doit pouvoir être maintenu, voire renforcé.

La grille d'évaluation de la dangerosité est pensée pour le milieu fermé ; elle est peu adaptable au milieu ouvert. La stratégie pénitentiaire s'est concentrée sur le milieu fermé. Une stratégie devrait sortir sur le milieu ouvert, à court délai. Toutefois, les services sont toujours dans l'attente, ce qui les met en difficulté sur les terrains.

➔ **L'UNDPIP sollicite un véritable état des lieux et une évaluation de la prise en charge proposée par PAIRS mais aussi un cadrage national des attentes formulées à l'égard de ce partenaire (précision du marché public, champs de compétence, missions des professionnels, distinction avec le rôle du SPIP et articulation).**

➔ **L'UNDPIP réclame une politique nationale concernant la prise en charge en milieu ouvert de ce public spécifique, politique qui ne serait pas simplement une duplication de celle élaborée en milieu fermé.**

* Partage des pratiques entre les MILRV piloté par la MLRV :

Il nous a été remonté que des rencontres nationales, pilotées par la MLRV, des référents interrégionaux MILRV ont été récemment mises en place. À échéance régulière, les chefs et adjoints MILRV se retrouvent pour partager des pratiques professionnelles et visiter de nouveaux services.

➔ **L'UNDPIP souligne la plus-value de ces rencontres entre professionnels référents de la même thématique. Pour aller plus loin, un partage des formations organisées par les différentes MILRV pourrait être réalisé, dans un souci de mutualisation et d'harmonisation.**

La question de la prise en charge ne peut se penser sans la question des moyens, aussi, il devient urgent pour l'administration de déployer un plan ambitieux sur les moyens alloués à la MLRV notamment.

■ **La question des moyens alloués**

Sur le volet des moyens, il nous semble important de préciser que le besoin de les renforcer vaut pour l'ensemble des services intervenant dans ce champ au sein de l'administration pénitentiaire (établissements, SPIP, SNRP, MLRV) et ce afin de pouvoir pérenniser une politique de prise en charge pérenne et ambitieuse.

*** Concernant la situation RH des personnels psychologues et éducateurs composant les binômes de soutien :**

Il est constaté une réelle difficulté à fidéliser les agents occupant ces postes, majoritairement des personnels contractuels.

Le turn-over des professionnels est trop important (deux ans en moyenne). La titularisation des psychologues des binômes de soutien étant possible depuis peu, cette solution pourrait résoudre une partie de la difficulté. Pour l'heure, ces agents restent en grande majorité des personnels contractuels, avec des différences de salaires importantes selon les DISP.

En effet, une disparité est constatée entre les DISP quant à la rémunération des psychologues et des éducateurs. Ce déséquilibre crée une concurrence regrettable au sein d'une même administration.

→ A l'image du corps des psychologues, l'UNDPIP préconise la création d'un corps d'éducateurs propre à l'administration pénitentiaire afin de permettre une fidélisation des agents et un travail sur le long terme dans un champ le nécessitant tout particulièrement.

*** Concernant la situation des binômes de coordination en DISP :**

Les binômes de coordination (éducateur & psychologue) qui ont vocation à manager les équipes sur les terrains depuis les DISP ont été exclus de la prime SEGUR en raison de leur poste. Ils ne sont, à ce jour, pas officiellement garantis d'une rémunération spécifique dans les grilles à venir.

Dans le meilleur des cas, les binômes de coordination ont une rémunération identique à celle des binômes de soutien. Dans le pire des cas, les binômes de coordination ont une rémunération inférieure aux binômes de soutien.

→ L'UNDPIP sollicite une reconsidération de la situation des binômes de coordination, au regard de leur travail d'impulsion et de coordination interrégionale.

*** Concernant la situation des médiateurs du fait religieux :**

Un constat de disparité est fait concernant les médiateurs du religieux.

Les médiateurs du fait religieux, dont le besoin d'intervention est réel, sont des prestataires de l'administration pénitentiaire. Bien souvent, le nombre d'orientations et de demandes dépasse leurs capacités réelles de prise en charge. La répartition géographique actuelle n'est pas satisfaisante. Certaines DISP sont à ce jour dépourvues de médiateur du fait religieux, ce qui crée inexorablement un réel défaut de prise en charge (pour exemple, la DISP de Bordeaux).

→ L'UNDPIP sollicite que soit ouverte une réflexion nationale sur un rattachement des médiateurs du fait religieux à l'administration pénitentiaire et une dotation minimale sur l'ensemble du territoire.

*** Concernant la situation des DPIP :**

Les DPIP jouent un rôle majeur dans la lutte contre la radicalisation, tant en milieu fermé qu'en milieu ouvert, au regard de leur place dans le pilotage des services, mais aussi par leur mission de garant des prises en charge.

Il convient aujourd'hui qu'ils puissent bénéficier d'un statut en reconnaissance de l'évolution de leurs missions et de leur montée en compétence sur des enjeux de sécurité publique. À ce jour, les DPIP cumulent plusieurs casquettes dont celle de référent radicalisation. Peu de services se voient dotés d'un poste de DPIP « MLRV » assurant un socle solide de formation à l'agent en question. Sur les terrains, peu de DPIP se sentent réellement spécialisés sur le sujet de la radicalisation. Une majeure partie d'entre eux se sent mal outillée sur le sujet, ce qui crée une certaine insécurité.

Les DFSPIP (généralement issus du corps des DPIP) doivent aujourd'hui être clairement repositionnés dans leur rôle de prise en charge des profils radicalisés : ils sont notamment les interlocuteurs du renseignement pénitentiaire (SNRP / CIRP) et des services partenaires du renseignement extérieur qui va les solliciter en milieu ouvert. Ils sont en capacité d'être présents et d'apporter des éléments en GED et dans les Cellules de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles en préfecture.

Pour ce faire, et dans une optique de sécurisation, il convient d'accompagner spécifiquement ces professionnels, DPIP, de leur permettre d'accéder à des formations spécifiques adaptées en formation initiale et continue et de leur assurer un statut en adéquation avec leurs missions.

→ L'UNDPIP revendique une revalorisation statutaire des DPIP en A+ leur permettant d'être clairement positionnés sur un territoire.

→ L'UNDPIP réclame une clarification et une uniformisation quant à la participation du DFSPIP, ou de son représentant, sous la casquette de CLRP en GED, et la participation systématique en CPRAF.

A la question de la prise en charge et à celle des moyens s'ajoutent d'autres préconisations issues des remontées du terrain, non moins essentielles, auxquelles l'UNDPIP s'associe pleinement.

■ Les préconisations au regard des retours du terrain

*** Concernant les activités au QPR :**

Les moyens financiers alloués aux QPR sont conséquents ce qui permet la mise en place d'activités variées. Toutefois, chaque DISP a la main sur les activités qui peuvent être réalisées sur un QPR. Des conventions DAP sont en cours avec des partenaires. Il peut être difficile d'appréhender la latitude laissée à chaque terrain dans la mise en place d'activités. Il existe pour les agents un manque de clarté sur les circuits des conventions quand la DAP centralise.

➔ L'UNDPIP sollicite une politique nationale unique dans le champ des activités pouvant être mises en place dans les QPR.

*** Clarifier les articulations entre le volet prise en charge et le volet du renseignement, notamment concernant les remontées d'informations entre les services et les différents niveaux (MILRV, CIRP, SNRP, MLRV) :**

Malgré une évolution des structures, l'articulation entre les différents services semble encore dépendre des bons rapports entre eux et des pratiques ancrées. Un besoin d'harmonisation est palpable quant aux écrits professionnels attendus notamment par la MILRV, tant sur le plan du contenu que de la forme, pouvant être très aléatoires et hétérogènes d'un service à l'autre.

Par ailleurs, le niveau d'appropriation des services demeure aléatoire d'un terrain à un autre, rendant parfois peu lisible pour les professionnels les informations remontant pour la MILRV et celles remontant pour la CIRP, notamment en milieu ouvert.

En milieu ouvert, les services peuvent également avoir un sentiment de flou accentué par les nécessaires échanges avec les partenaires extérieurs du renseignement. Cette absence de netteté peut rendre le rôle de chacun plus insécurisant.

➔ L'UNDPIP sollicite un cadrage national sur ces volets afin d'éviter des disparités locales, dépendantes des personnes présentes et de leur bonne volonté.

*** Concernant les formations des agents :**

En fonction des DISP, les formations proposées sont satisfaisantes et qualitatives.

Sur d'autres services, les formations annuelles manquent de « fil rouge », selon les professionnels. Le choix des formateurs est laissé à l'appréciation de chaque MILRV en DISP, sur une base d'intervenants labellisés par la DAP.

Un besoin de formations est remonté pour la rédaction des écrits (fond et forme) dans les quartiers spécifiques notamment.

➔ L'UNDPIP sollicite une impulsion nationale sur le volet formation des agents, au-delà de la labellisation des intervenants par la DAP, afin d'éviter des disparités locales.

*** Concernant les liens avec la PJJ :**

Les SPIP peinent parfois à avoir des informations concernant les jeunes majeurs radicalisés antérieurement suivis par la PJJ.

➔ L'UNDPIP préconise de renforcer le passage d'informations entre la PJJ et les SPIP dans un cadre sécurisant et harmonisé nationalement.

*** Concernant les possibilités d'évolution de carrière au sein du SNRP :**

Pour certains agents particulièrement formés au sujet (CPIP et DPIP), il pouvait être frustrant de ne pouvoir évoluer vers de nouveaux métiers notamment en lien avec la thématique du renseignement pénitentiaire.

A ce titre, l'ouverture de postes aux différents corps de métiers de l'administration pénitentiaire nous apparaît comme un élément positif ; ce qui in fine participe à favoriser l'acculturation des professionnels du renseignement pénitentiaire aux missions des SPIP et à leur méthodologie d'intervention.

A ce jour, nous constatons encore quelques limites à ces possibilités d'évolutions, notamment pour le corps des DPIP, qui sont regrettables. Par exemple, les postes de chef de CIRP ne sont pas ouverts aux DPIP. A ce jour, seule la fonction d'adjoint est accessible aux DPIP. La chefferie des MILRV n'est de même pas toujours ouverte à un DPIP selon les DISP.

➔ L'UNDPIP revendique l'ouverture pour permettre l'accès des DPIP aux fonctions de direction des CIRP et des directions MILRV de manière homogène sur l'ensemble des DISP.

Le bureau national, le 13/04/2023